

Les projets du Défi-clé *Sciences du Passé*

Objectifs et prérequis des propositions

La Région Occitanie soutient des Défis-clés dans le but de structurer une recherche fondamentale de haut niveau en région, de développer l'attractivité internationale de ses sites de recherche et de parier sur des thématiques qui auront un impact sur la gestion et le développement de filières et métiers d'avenir. C'est le cas pour le Défi-clé *Sciences du Passé*, dont la thématique générale et les objectifs sont exposés dans la plaquette jointe. Ce Défi-clé regroupe 16 laboratoires de recherche de la région Occitanie relevant du domaine des sciences du passé et du patrimoine dans toutes ses disciplines et composantes, directes ou indirectes. L'établissement porteur est l'Université Fédérale de Toulouse.

Quel que soit le type de projet soumis, les prérequis suivants sont communs :

- Proposer un projet de recherche interdisciplinaire associant au moins deux laboratoires partenaires du défi. Les projets intégrant des composantes des deux anciennes régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées seront appréciés.
- Intégrer au projet, en tant que composante essentielle, un volet de valorisation et diffusion de la recherche. Les projets s'appuyant sur des acteurs régionaux (musées, mondes associatifs, etc.) seront appréciés.

L'appel à projets de type 1 (défi lourd) :

Les défis lourds devront obligatoirement associer au moins deux laboratoires dans une perspective de recherche interdisciplinaire, se structurer autour d'une recherche doctorale ou post-doctorale, ou des CDD, et intégrer dès le départ un volet conséquent concernant la valorisation scientifique en direction du monde académique et du grand public.

Les défis incluant un contrat doctoral financé ne pourront être présentés qu'en 2022 et 2023 et avec un co-financement venant d'un autre projet non financé par la Région (ANR, projet européen, etc.). La dotation financière de ces défis (fig. 1) peut permettre les gratifications de master.

L'appel à projets de type 2 (défi léger) :

Les défis légers devront obligatoirement associer au moins deux laboratoires dans une perspective de recherche interdisciplinaire et intégrer dès le départ un volet conséquent concernant la valorisation scientifique en direction du monde académique et du grand public.

La dotation financière de ces défis (fig. 1) peut permettre les gratifications de master.

Propositions thématiques :

Le Défi-clé SdP s'inscrit dans plusieurs thèmes. Les projets soumis qui incluront une ou plusieurs des thématiques suivantes seront privilégiés (cette liste ne constitue pas pour autant une limite à l'évaluation de projets abordant des thématiques différentes) :

- Dynamiques du peuplement humain dans son environnement ;
- Matières premières : acquisition, circulation, transformation, conservation ;
- La mer et la montagne ;
- Le patrimoine bâti ;
- L'alimentation ;
- L'art, entre culture matérielle et expression symbolique ;
- Patrimoine archéologique et tourisme culturel ;
- Les nouvelles technologies au service de la médiation en archéologie ;
- Nouvelles méthodes d'étude, d'analyse et de conservation des vestiges et mobiliers.

Bénéficiaires éligibles :

Les projets pourront être déposés par un ou plusieurs personnel(s) statutaire(s) permanent(s) d'un des laboratoires du défi SdP en tant que porteur de projet, et pourront intégrer des laboratoires ou structures non-inscrits dans le défi. Les autres partenaires pourront être académiques ou privé, en région ou hors région. Seuls seront bénéficiaires du financement Défi-clé les partenaires académiques en région.

Critères d'éligibilité et d'évaluation :

Pour tout appel à projets, les orientations suivantes constitueront un plus dans leur évaluation :

- Intégration des jeunes chercheurs dans les projets ;
- Partenariats avec des structures territoriales de la valorisation du patrimoine (musée, communes, intercommunalités, DRAC, associations ...) et/ou d'autres structures de recherches en Occitanie ne figurant pas dans les 16 laboratoires du Défi-clé ;
- Promotions de nouvelles dynamiques de recherches et de valorisation encourageant la transversalité, l'horizontalité et la participation citoyenne ;
- Ouvertures à l'international ;
- Approches diachroniques.

L'évaluation des projets portera particulièrement sur les critères suivants :

- Grande concordance du projet avec les objectifs généraux du défi ;
- Cohérence et clarté scientifique et technique du projet ;
- Adéquation objectifs/moyens (budget détaillé, calendrier, cofinancement, ...).

Le CoPil désignera les projets lauréats. Les membres du Copil peuvent présenter ou participer à des projets mais n'évalueront pas ces derniers.

Si à l'issue du premier appel 2022, l'ensemble de l'enveloppe prévue pour la première année n'est pas engagé, un nouvel appel pourra être lancé fin 2022, ou le budget restant sera reporté aux années suivantes.

Les porteurs de projets intégrant un cofinancement de thèse devront fournir une attestation de celui-ci. Dans le cadre des projets à thèses cofinancées, le versement de la dotation financière ne pourra être réalisé qu'après preuve de l'obtention du cofinancement.

Durée des projets

Les projets peuvent s'inscrire dans une durée d'un an ou plus, dans la limite de la date de fin du Défi-clé, qui se termine le 31 décembre 2025.

Recommandations

Les thèses associées aux défis lourds devront démarrer la première année du projet. Une description du sujet d'une page environ est à fournir, ainsi que le détail du cofinancement et l'établissement d'inscription.

Pour d'autres projets, des interactions peuvent apparaître avec d'autres Défis-clés et devront être construites en concertation avec les porteurs de ces défis.

Mode de soumission

Les propositions devront suivre la trame du formulaire joint en annexe, et être envoyées par email au format pdf à l'adresse : sciencesdupasse@univ-toulouse.fr

Calendrier

- **Date limite de soumissions des projets** : 25 mai 2022 à 12h00
- **Date du résultat** : fin juin

Critères d'éligibilité de financement

Les projets retenus seront financés pour un montant global maximum de 400 K€. Le montant effectivement attribué au projet sera décidé par le CoPil. Les dotations pourront couvrir tous types de dépenses découlant des objectifs du projet, excepté des équipements moyens à lourds. Elles pourront aussi couvrir des prestations externes, des gratifications de stages ou des mois de CDD. Les allocations doctorales ne pourront être soutenues qu'à 50% du coût total – les 50% restant devront provenir d'un autre projet non financé par la Région (ANR, projet européen, etc.).

Éléments du Défi	Dotation	Total max
défi lourd	entre 50 K€ et 200 K€	300 000 €
défi léger	jusqu'à 50 000 €	100 000 €
fonctionnement/animation/événement	5,5% budget annuel	27 000 €
postes ingénieurs projets et assistant mutualisé UFT	15% budget annuel	76 000 €

Figure 1 : Répartition budgétaire annuelle du Défi-clé SdP

Modalités administratives et de gestion financière

Les fonds seront versés uniquement aux unités des porteurs de projet. Aucun frais de gestion ne sera prélevé sur les attributions financières, même en cas de reversement, à la demande de la Région Occitanie. Toutes les dépenses devront être engagées dans le respect des cadrages administratif et financier de l'UFT et de la Région Occitanie. Les reversements donneront lieu à justification financière. Toute somme engagée en dehors de ces cadres pourra être réclamée à l'unité de recherche ayant engagé les fonds.

Les dépenses devront se faire dans le cadre temporel du calendrier convenu pour le projet. Tout changement devra recevoir l'agrément de la direction du Défi-clé SdP.

Engagement des bénéficiaires

A l'issue de la sélection finale, les bénéficiaires s'engagent à mentionner le Défi-clé SdP dans leurs communications et publications, et à présenter leurs résultats dans des événements organisés par la Région ou le Défi (utilisation des logos de la Région et SdP).

Les responsables scientifiques s'engagent à rendre un rapport de fin de contrat dans un format qui sera précisé ultérieurement ainsi que des rapports intermédiaires d'exécution en fonction des demandes de la Région et de la direction du Défi.

Pour toute question concernant cet appel à projet, envoyer un message à l'adresse : sciencesdupasse@univ-toulouse.fr